



pro mente sana

Association romande
pour la cause des patients psychiques
pour la promotion de la santé mentale

Septembre 1999

LETTRE TRIMESTRIELLE

N° 5

Le Psy-Trialogue ouvrira ses portes le 15 septembre !

L'association romande Pro Mente Sana est particulièrement heureuse d'annoncer l'ouverture à Genève du premier groupe de Psy-Trialogue en Suisse romande. La première séance se déroulera le mercredi 15 septembre à 18h30 à l'Arcade 84, au 3 de la rue Schaub. Le thème de la réunion portera sur la question de l'usage de médicaments en psychiatrie, spécialement dans les cas de psychoses, avec cette question incontournable: les médicaments sont-ils utiles ou nocifs ? Apportent-ils une aide et un soulagement ou contribuent-ils au contraire au mal-être des personnes concernées ? Une question complexe et lancinante, qui sera envisagée à partir du point de vue des patients psychiques eux-mêmes, mais aussi de leurs proches et des professionnels de la santé psychique. Les expériences personnelles des uns et des autres seront mises en relation et contrastées pour dégager des lignes de force autour de cette problématique.

L'expérience du Psy-Trialogue est l'une des plus enrichissantes et des plus déstabilisantes qui puissent être dans le domaine de la santé psychique. L'établissement de relations d'égal à égal entre les participants, quel que soit leur statut, la reconnaissance que chacun

dispose d'une pièce du puzzle et qu'aucune de ces pièces ne peut être écartée sans dommage, l'importance de prendre en compte le niveau de l'expérience subjective dans les procédures diagnostiques et thérapeutiques sont autant de perspectives ouvertes par la pratique du Psy-Trialogue. Celle-ci nous rappelle qu'autour d'un cas concret de souffrance psychique, il y a trois ordres d'expertise qui se confrontent et se complètent : la patient est l'expert de sa propre psychose, il la connaît mieux que quiconque et en connaît tous les tours et les détours ; les proches disposent d'une expertise de proximité et du cœur qui les rend éminemment sensibles et vulnérables aux développements de la psychose mais aussi détenteurs de ressources et de compétences spécifiques ; les professionnels enfin disposent d'une expertise technique et clinique qui doit s'enrichir des qualités d'empathie, d'ouverture et de compassion.

Le Psy-Trialogue, en décristallisant les relations et les rôles, propose de nouvelles perspectives autour de ce qui est en jeu dans la relation thérapeutique et le vécu de la psychiatrie. Il invite à une compréhension anthropologique de la psychose, une approche qui intègre la

globalité du vécu des personnes concernées et tienne compte du contexte environnemental et humain de leurs trajectoires de vie. Il ouvre sur des questionnements profonds sur le sens de la psychose ainsi que sur des interpellations spirituelles ou métaphysiques, ces grandes absentes de la bio-médecine. En définitive, il esquisse une nouvelle façon de considérer le vécu de l'altérité psychique.

Ce mouvement ne s'est pas élaboré en vase clos. Il s'inscrit dans une reconfiguration des rapports de force dans le domaine de la santé. D'objet de soins, le patient est progressivement devenu consommateur de soins. De plus en plus, il tend à s'imposer comme participant à part entière de son propre traitement, et comme expert de sa propre santé. L'accès à l'information par le biais d'Internet est en train de déchoir les soignants -les médecins en premier lieu- de leur posture de détenteurs exclusifs du savoir : les patients qui se présentent en cabinet médical en savent parfois autant sinon plus que leur médecin au sujet de l'affection dont ils souffrent.

Le Psy-Trialogue est un précurseur, un marqueur culturel de cette évolution. Il est à la fois un laboratoire d'idées et de pratiques, un nouveau modèle de communication, et un instrument de transformation intérieure pour les participants. C'est beaucoup, et c'est la raison de notre enthousiasme en sa faveur.

L'association romande Pro Mente Sana travaille depuis plus de trois ans à ce projet, et remercie toutes celles et ceux qui ont participé à rendre possible cette aventure, notamment Mmes Diane STROER, de l'association Le Relais, Patricia CANARD, de l'association ATB, Theresja KRUMMENACHER, des Sans-Voix, qui fut la première à attirer notre attention sur le Psy-Trialogue, Denise MARTIN qui, en tant que présidente de notre association, s'engagea vigoureusement en faveur de ce projet, Catherine PERRIN, secrétaire générale de la Fondation 19 (Fondation suisse pour la promotion de la santé) qui nous a accordé son soutien, ainsi que MM. Georges SALOUKVADZE, du Relais, et M. Roger SCHULER, de l'Arcade 84.

Nous espérons que les personnes concernées -qu'elles soient patients, professionnels ou proches- s'investiront dans cette expérience et apporteront avec elles le fruit et la richesse de leur vécu.

L'association romande Pro Mente Sana tient à la disposition de celles et ceux qui le désirent un dossier de présentation du Psy-Trialogue constitué de documents traduits de l'allemand et qui résume les enseignements de plus de dix années de pratique en Allemagne et en Suisse alémanique. Il résume en outre l'origine et l'historique du Psy-Trialogue. Il peut être obtenu au secrétariat de notre association.

THEMES DES SEANCES DE PSY-TRIALOGUE :

15 Septembre	Psychose : médicaments utiles ou nocifs ?
6 Octobre	Choix du traitement : quelle liberté ?
27 Octobre	Traitement et prise en charge globale
17 Novembre	Séance libre
8 Décembre	Secret médical et droit à l'information

A l'Arcade 84, Rue Schaub 3, 1202 Genève, de 18h30 à 20h30.
La participation est libre, anonyme et gratuite.

Le droit suisse de la tutelle date de 1907. Sa révision est envisagée depuis longtemps, elle intervient après les refontes du droit de la filiation, du droit du mariage et tout récemment du droit du divorce. Pour lancer les travaux, un avant-projet de texte a été élaboré ; il est actuellement étudié et revu par une Commission d'experts, dont M. J. Gassmann, secrétaire central de la Fondation PMS, est membre. Les travaux dureront jusqu'à la fin de l'an 2000. A ce moment-là, un projet de loi sera soumis au Conseil fédéral qui le présentera aux Chambres fédérales.

I. LA « PROTECTION DES ADULTES »

◆ La tutelle actuelle est une mesure de prise en charge complète de l'individu qui le prive de l'exercice de ses droits civils. Elle est considérée comme étant peu adaptable à la situation personnelle et chargée de connotations négatives ('être sous tutelle', 'pupille'). Pour cette raison, le futur droit parlera de « protection des adultes », de « curatelle » et de « personne soumise à la curatelle ».

◆ Selon l'avant-projet, diverses formes de curatelle seraient disponibles pour assurer une mesure aussi calibrée que possible. Elles iraient d'une assistance comportant des conseils et un appui général (curatelle personnelle) à une action du curateur en lieu et place de la personne (curatelle de représentation), avec divers stades intermédiaires. Comme maintenant, l'autorité parentale prolongée pourrait être instituée pour les jeunes adultes.

◆ L'autorité de curatelle deviendrait une instance pluridisciplinaire dans laquelle agiraient des juristes et des professionnels du secteur social et de la santé.

II. L'ASSISTANCE THERAPEUTIQUE

◆ L'avant-projet contient un chapitre nouveau consacré à l'assistance thérapeutique. Actuellement, l'administration de traitements médicaux est réglementée par les cantons. Ce projet correspond au besoin, ressenti par divers

milieux, d'avoir une législation fédérale sur la question des traitements (forcés). L'assistance thérapeutique pourrait être fournie dans un cadre ambulatoire.

◆ Ces règles s'appliqueraient à « toutes les personnes soumises à une curatelle qui ont besoin d'une prise en charge médicale particulière liée à leur état de faiblesse », ainsi qu'aux personnes privées de liberté à des fins d'assistance même si elles ne sont pas (encore) sous curatelle.

◆ Les traitements sans le consentement de la personne y seraient prévus: lorsque des intérêts vitaux immédiats sont en jeu et si le refus de traitement est absolument inconciliable avec la dignité humaine ; et en cas de troubles psychiques et de toxicomanie, si la personne est incapable de discernement. Dans ce dernier cas, le représentant légal, le curateur ou une autorité interdisciplinaire créée par le canton serait appelé à donner son accord. En dépit de l'article 8 de la nouvelle Constitution fédérale qui interdit les discriminations « du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique », l'avant-projet propose des règles distinctes pour les malades somatiques et psychiques (y compris les toxicomanes).

◆ L'avant-projet propose une brève réglementation portant sur la contention et l'isolement et sur les directives anticipées (testament thérapeutique).

III. LA PRIVATION DE LIBERTE A DES FINS D'ASSISTANCE

Les règles sur la privation de liberté à des fins d'assistance, qui datent, elles, de 1981, subiraient seulement toilettage et contiendraient un lien clair avec les mesures de curatelle et l'assistance thérapeutique. Nous y reviendrons ultérieurement.

Le Groupe de travail de PMS « **Loi et psychiatrie** » discute actuellement de cet avant-projet et de ses incidences pour les patients psychiques. Il est ouvert à toute personne que le sujet intéresse.

PMS-NEWS

- L'association romande *Pro Mente Sana* a été récemment auditionnée par la commission d'experts chargée d'évaluer la situation de la psychiatrie adulte à Genève. Elle a ainsi eu l'occasion d'attirer l'attention des experts sur un certain nombre de points issus tant de ses observations directes que des nombreux contacts qu'elle entretient à l'intérieur du réseau genevois d'aide aux personnes en difficulté psychique. Ces points feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique lors de la journée internationale de la santé mentale, au début du mois d'octobre.
- PMS-Romandie s'intéresse depuis longtemps aux alternatives en psychiatrie. Le modèle « Soteria » reste ainsi une énigme et une interpellation dans le paysage psychiatrique. Créé aux Etats-Unis au début des années '70, reproduit un nombre significatif de fois avec une grande constance dans ses résultats, le modèle « Soteria » a montré que des prises en charges peu médicalisées et peu médicamenteuses pouvaient obtenir des résultats thérapeutiques comparables -ou supérieurs- à ceux des traitements psychiatriques conventionnels, ceci à des coûts notablement moindres. PMS-Romandie organisera, au début du mois de novembre, une soirée d'information et de débat public autour du modèle « Soteria ».
- Le groupe de travail « Traitements conventionnels et alternatifs en psychiatrie » poursuit ses travaux. Il approchera prochainement les associations professionnelles au moyen d'un questionnaire afin de préciser et d'évaluer l'intérêt de leurs disciplines en matière de soins de santé psychique. Toutes les personnes intéressées sont invitées à collaborer à ces travaux. Les prochaines réunions auront lieu les jeudi 30 septembre, 28 octobre, 25 novembre à 19h30 en nos locaux du 9, rue Alcide-Jentzer à Genève.
- PMS-Romandie est un fervent supporter des groupes d'entraide. Qu'il s'agisse de groupes à vocation thérapeutique ou sociale, les groupes d'entraide permettent à des individus partageant un même vécu de se retrouver et de partager ensemble leurs difficultés, mais aussi les solutions qu'elles ont trouvées pour faire face à leurs problématiques d'existence. PMS-Romandie a récemment publié un article dans la revue « Dépendances » qui décrit l'émergence de l'entraide au sein du contexte socio-culturel contemporain en matière de santé et de soins et en analyse la pertinence anthropologique. Des exemplaires peuvent être commandés auprès du GREAT - Groupement Romand d'Etudes sur l'Alcoolisme et les Toxicomanies, Rue des Pêcheurs 8, Case postale 20, 1401 Yverdon (Revue « Dépendances », n°7, avril 1999)

Pour l'association romande *Pro Mente Sana*

Jean-Dominique MICHEL
Secrétaire général

Marie-Françoise LUCKER-BABEL
Conseillère juridique

Lettre trimestrielle de l'Association romande *Pro Mente Sana*
Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève - Tél : 022/ 809 10 10 - Fax 022/ 809 10 19
E-mail : promente@iprolink.ch